

Nouméa, le 24 avril 2008

LETTRE DE RENTRÉE...

Chers collègues,

C'est de retour des journées de mars de l'Inspection générale que je m'adresse à vous dans le cadre de cette désormais traditionnelle lettre de rentrée.

Les cours ont repris depuis près de deux mois à présent et il est temps de faire le point sur les chantiers en cours et de fixer les objectifs que nous devons poursuivre en cette année 2008. Mais avant d'aller plus avant, je voudrais adresser un hommage vibrant et chaleureux à Claudine Poustis, fidèle collaboratrice et amie sincère, qui vient de prendre une retraite bien méritée et qui nous manquera à tous beaucoup. Claudine a assuré pendant dix ans les responsabilités de correspondante pédagogique de l'IA-IPR (des IA-IPR devrais-je dire puisqu'elle en a servi deux). Dans cette fonction délicate, elle s'est toujours montrée d'un grand professionnalisme et d'une loyauté à toute épreuve. Son investissement a été considérable et sa connaissance des dossiers sans faille. Par son rayonnement, elle a su faire en sorte que notre discipline soit respectée à tous les échelons de notre système éducatif et je l'en remercie pour cela aussi. Je sais par ailleurs qu'elle avait gagné votre estime et votre reconnaissance, ce qui a grandement facilité le bon travail que nous réalisons ensemble depuis tant d'années...

C'est donc Isabelle Amiot qui succède à Claudine dans cette si délicate fonction de correspondante de l'IA-IPR. Je me félicite qu'Isabelle ait accepté cette mission. J'ai pu apprécier par le passé sa puissance de travail, sa volonté d'œuvrer pour le bien commun et son sens des relations humaines, autant de qualités qui devraient lui permettre de bien réussir dans ce nouveau challenge. Ses compétences tant scientifiques que pédagogiques enfin ne sont pas à démontrer, elles sont parfaitement reconnues. Nous demeurons donc sur de bons rails et pourrons continuer à construire l'avenir de nos disciplines en toute sérénité.

Le point sur la rénovation des programmes de collège

En histoire-géographie-éducation civique, la réforme des collèges se présente comme une opération à double détente : toilettage des programmes existants dans un premier temps, véritable réforme des programmes par la suite.

Le toilettage de nos programmes a été rendu nécessaire par les impératifs du socle commun. La structure demeure et l'intitulé des questions traitées est reproduit à l'identique. Mais que l'on ne s'y trompe pas : des changements en profondeur ont bien eu lieu. Nous avons eu l'occasion l'an dernier, au cours d'un stage très productif, de nous pencher sérieusement sur la question. J'ai pu insister alors sur l'importance à donner aux études de cas. Cette démarche pédagogique est entrée dans les moeurs en lycée, où elle donne pleine satisfaction. L'étude de cas n'est pas simplement un exemple un peu plus développé que l'on sert aux élèves en début de séance. Elle est une véritable révolution dans l'acte pédagogique. Elle est une question précise que l'on se pose en préalable, et à laquelle on essaie de répondre à l'aide de quelques documents. C'est dire que l'on travaille sur du concret, de

l'opérateur, de l'utile, et que l'on donne par là sens et intérêt à nos enseignements. L'ouverture plus ou moins théorique, voire l'abstraction, viennent après.

Ce toilettage des programmes actuels permettra de faire la transition avec *les nouveaux programmes* qui entreront en application à la rentrée de septembre 2009 pour la métropole (février 2010 pour la Nouvelle-Calédonie) en classe de sixième. Les autres niveaux suivront naturellement pour arriver en septembre 2012 (février 2013) en classe de troisième. Les volumes horaires sont également ceux que j'avais signalés il y a un an : 3 h (dont une demi-heure d'éducation civique) en sixième, 3 h (dont une heure d'éducation civique) en cinquième et en quatrième, 3h30 (dont une heure d'éducation civique) en troisième. La parité dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie est maintenue. Les documents d'accompagnement devraient sortir en juin 2008 pour la sixième, en décembre 2008 pour la cinquième et la quatrième et en juin 2009 pour la troisième. Ces programmes sont consultables sur *Eduscol*. Nous aurons l'occasion d'en faire l'analyse dans les prochains mois, d'autant qu'il faudra bien sûr les adapter au contexte calédonien.

Mais dès à présent, je souhaiterais me livrer à quelques réflexions. Vous constaterez en histoire le glissement du champ chronologique des classes de cinquième et de quatrième, ce dont nous pouvons nous féliciter, tant le programme de quatrième apparaissait lourd à tout le monde. Nous aurons l'occasion de revenir également sur les nouvelles inflexions scientifiques, voire épistémologiques, de nos disciplines. Je pense entre autres à la réflexion sur le temps court. On souhaite en effet, sans abandonner les grands phénomènes de société, insister sur les moments historiques forts et sur les personnages emblématiques dans le cadre d'un retour raisonné de la chronologie et du récit. On insiste également sur le fait religieux et une place importante est accordée à l'histoire des arts. On a pu parler de rééquilibrage entre le culturel, l'économique et le politique. En géographie, les nouvelles problématiques de territoire et de développement durable sont largement introduites ou renforcées et serviront de fil rouge à des programmes qui par ailleurs s'éloignent de l'approche régionale qui était leur fondement jusqu'alors. En éducation civique, les préoccupations autour de l'identité et des héritages apparaissent fondamentales. Il convient de tisser un lien social le plus solide possible pour aider à la construction d'une société qui retrouve certaines valeurs communes.

Toutefois, l'avancée la plus importante, me semble-t-il, concerne la maquette proprement dite de ces programmes. On abandonne l'idée de programmes figés et de questions immuables pour aller vers une gestion plus autonome. À côté d'une rubrique définissant les connaissances à faire acquérir aux élèves, une rubrique démarches propose notamment des entrées dans le thème ou des études de cas. Ces entrées et ces études de cas peuvent être laissées au choix du professeur. Il s'agit là d'un signe fort adressé à l'ensemble des enseignants de collège auxquels on impose une prise d'initiative dont on parle depuis longtemps, mais que l'on avait encore bien du mal à appliquer. Prendre du recul sur les programmes, exercer sa possibilité de choix, construire une programmation et une progression cohérentes en se dégageant du carcan des manuels, prendre en compte les élèves et leur environnement, savoir bien utiliser les potentialités que l'on a en soi...

La réflexion sur *le nouveau brevet*, par contre, évolue peu, en ce qui concerne l'avenir de nos disciplines en tout cas. Vous connaissez les dernières dispositions issues des recommandations du socle commun et relatives aux langues ou aux nouvelles technologies. Vous suivez également l'évolution de l'expérimentation sur les livrets de compétence. Ceux-ci seront généralisés à partir de l'année scolaire prochaine. Si les épreuves du brevet devraient demeurer inchangées pour les sessions 2008 et 2009, le nouveau brevet devrait être mis en place en 2010. Cet examen, en 2008, demeure à l'identique (en ce qui nous concerne) à celui de 2007.

Le point sur l'enseignement en lycée

Les séries générales

Nous entrons, dans les lycées d'enseignement général, dans une période cruciale. En effet, les adaptations arrivent au niveau des classes d'examen. C'est dire que les sujets du baccalauréat pourront porter sur des questions relevant des programmes adaptés. Or, il est possible que les épreuves écrites du baccalauréat calédonien soient cette année encore corrigées en métropole. Chacun d'entre vous sait ce que je pense de cette situation qui ne présente que des inconvénients sans l'ombre d'un avantage (année écourtée, marque de défiance envers les professeurs calédoniens qui préparent à un examen dont on ne leur reconnaît pas la capacité à le corriger eux-mêmes, privation pour ces mêmes professeurs de l'expérience irremplaçable de la correction d'un examen qu'ils font préparer à leurs élèves, corrections effectuées par des professeurs bien lointains en pleine année scolaire et pour lesquels elles sont un fardeau supplémentaire...). Je rappelle s'il en est besoin que la crainte de pressions exercées sur les correcteurs est balayée par la pratique de l'anonymat des copies, qui empêche toute velléité en ce sens. Je rappelle également que cela fait 25 ans que le baccalauréat est corrigé sur place en Polynésie française et que cela fait 18 ans que j'anime des commissions d'entente ou des commissions d'harmonisation sans avoir jamais rencontré de difficulté d'évaluation et encore moins de pression de quelque sorte que ce soit. Par ailleurs, les professeurs métropolitains sous contrat qui participent régulièrement à ces opérations n'ont jamais eu le sentiment que nous délivrions un « bac cocotier » et se sont toujours parfaitement retrouvés dans nos démarches. Pourquoi cela se passerait-il autrement en Nouvelle-Calédonie ? En tout état de cause, si l'on maintient la correction en métropole, nous risquons d'avoir des professeurs métropolitains corrigeant des sujets portant sur les programmes adaptés, alors qu'ils n'enseignent pas ces programmes. Je me suis assuré tout du moins que les propositions de corrections seront suffisamment explicites et précises pour qu'il n'y ait pas de problème d'évaluation des élèves. Je serai personnellement très attentif au suivi de ce dossier qui me tient particulièrement à coeur, croyez-le bien. Il n'est toutefois pas exclu que nous arrivions à obtenir que les épreuves d'histoire – géographie, vu leurs spécificités, soient corrigées sur place. Dossier à suivre.

Les séries technologiques et industrielles

Ce qui vaut pour les séries générales vaut également pour les séries STG, concernées elles aussi par ce problème. En effet, les épreuves d'histoire-géographie au baccalauréat en série STG passent à l'écrit, pour la première année en 2008. Il n'est pas douteux que l'on ait ici aussi, surtout dans la deuxième partie de l'épreuve qui est principalement affectée par les adaptations de programmes, des sujets portant sur les parties adaptées. Même vigilance donc pour cette épreuve.

D'autre part, les accompagnements de programme de terminale STG viennent d'être mis en ligne. Vous devriez y trouver quelques précisions sur leur mise en œuvre, en prolongement des explications fournies lors du stage du mois d'avril.

La série ST2S suit avec un décalage d'une année la réforme des STG. Nous expérimentons en 2008 les programmes de première dont nous venons de finaliser les adaptations. L'an prochain, ce sera le tour de la classe de terminale, avec à la clé une épreuve écrite au baccalauréat, selon une maquette absolument identique à celle des STG. Pas d'oral anticipé pour les ST2S cette année, par conséquent, et 1h30 d'enseignement par semaine, en attendant l'heure trente de terminale dont nous bénéficierons l'an prochain. Quelques interrogations sur les contenus des programmes adaptés sont encore posées. Nous devrions y répondre lors de ma mission d'avril, de manière ensuite à les faire valider par l'Inspection générale et la DGESCO dans la foulée.

Les séries STI par contre sont à la traîne. Dans le meilleur des cas, la réforme devait entrer en application à la rentrée prochaine, selon les mêmes modalités que pour les ST2S. Donc, maintien de l'oral anticipé en fin de première pour ces séries en 2008.

Je souhaiterais apporter quelques informations complémentaires sur la nouvelle épreuve écrite des séries STG / ST2S / STI. Cette épreuve se décompose comme vous le savez en deux parties. Il sera affecté une note à chacune de ces deux parties. Chacune des questions courtes de la première partie sera barémée, alors que l'évaluation de la deuxième partie sera globale. Par ailleurs, le (ou les) document(s) de la deuxième partie seront accompagnés de questions dont le nombre se situera entre trois et cinq.

Questions diverses

Une des grandes préoccupations actuelles de la plupart des disciplines d'enseignement est la bonne utilisation de *l'outil informatique*. Je ne saurais trop rappeler à chacun qu'il faut se montrer attentif à toutes les opportunités qui s'ouvrent à nous, sans pour autant croire qu'elles vont résoudre tous nos problèmes. On peut faire un excellent cours avec des moyens très traditionnels et un très mauvais en utilisant les TICE, cela va sans dire. Toutefois, les professeurs d'histoire-géographie plus que beaucoup d'autres se doivent de vivre avec leur temps. C'est de leur crédibilité auprès des élèves dont il est question. Le métier exigeant d'enseignant réclame cette remise en question permanente. Le premier outil dont il faut avoir l'ambition de se doter est sans conteste le vidéo-projecteur. Vous devez à ce sujet avoir une politique d'équipe qui doit s'inscrire (je l'espère) dans une politique d'établissement. Vidéo-projecteur et ordinateur portable feront partie de l'équipement de base du professeur d'histoire-géographie de demain. Vous devez d'anticiper cette échéance dès aujourd'hui tant il est vrai que cette évolution a un coût que les établissements ne peuvent supporter dans l'urgence. Nous devons réfléchir à la bonne utilisation de la vidéo-projection et je compte bien faire inscrire des stages sur cette pratique dans les plans de formation futurs. Je souhaiterais enfin vous signaler deux sites qui pourraient vous intéresser : Geoconfluence et sa lettre d'information, à laquelle on peut s'abonner à l'adresse suivante (<http://geoconfluences.ens-lsh.fr/accueil/index.htm>) et le site edugeo (www.edugeo.fr), adossé à geoportail, outil numérique de l'IGN.

S'il est un dossier majeur qui devrait nous occuper dans les années à venir, c'est bien *l'histoire des arts*, que j'ai évoquée plus haut et sur laquelle je me propose de revenir ici. L'histoire des arts n'est pas une discipline mais un enseignement. Elle n'appartient pas à l'histoire, mais en est une des composantes. Elle devrait également être enseignée en éducation musicale ou en éducation artistique, mais aussi en français ou dans les disciplines linguistiques. Chaque établissement devrait construire un projet inter-disciplinaire sur un thème qu'il choisirait. Cet éclatement a de quoi inquiéter tant on sait que la dispersion nuit généralement à l'efficacité. On se souvient de ce qu'il est advenu de l'enseignement de l'éducation civique en sixième et de cette demi-heure « flottante » attribuée aux autres disciplines, qui se sont bien gardées d'en assumer la charge. Il n'en demeure pas moins que l'enseignement de l'histoire des arts nous concerne au premier chef. Beaucoup d'entre vous s'en sont déjà emparés et profitent des opportunités offertes par les programmes actuels pour travailler avec leurs élèves sur telle œuvre ou tel artiste. Avec les nouveaux programmes de collège, des directions fortes devraient être données. On s'orienterait en sixième/cinquième vers une entrée par les œuvres, alors qu'en quatrième/troisième on privilégierait des thèmes de réflexion transversaux. D'ores et déjà, on distingue six domaines : les arts appliqués (design, métiers d'art...), les arts dits de l'espace (architecture urbaine, jardins...), les arts du langage (littérature...), l'art et les techniques du son (musique...), les arts du spectacle vivant (théâtre, danse...) et les arts du visuel (peinture, sculpture, cinéma...). Les thèmes de réflexion transversaux porteraient sur « arts, États et pouvoirs », « arts, mythes et religions », « arts, ruptures, continuités, renaissances », « arts, espace et temps », « arts et innovations techniques » et enfin « arts, sociétés et cultures ». Les mois qui viennent devraient nous éclairer davantage sur cet enseignement dont on mesure encore mal la cohérence et qui sera nécessairement chronophage. Nous nous montrerons évidemment vigilants sur ce dossier et travaillerons en temps voulu à son adaptation au contexte local et régional.

Au moment où la Nouvelle-Calédonie s'engage dans des évolutions majeures, nous nous devons plus que jamais d'être attentifs et réactifs, de manière à donner sens à nos enseignements. Je compte sur

vous pour que nous allions ensemble de l'avant. Il me reste à vous souhaiter bonheur et réussite dans votre vie familiale et professionnelle.

Michel LEXTREYT
IA-IPR d'histoire-géographie